Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260521-DELIB2026_047-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Loïc REVEL, Christian GUILBERT, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Laëtitia LE BELLEGUY, Marylène MIZOULE, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etait excusée : Céline SION *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Vincent CHESNAIS

DELIBERATION N° 047/2026 : PROJET RESIDENCE DU LAC – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Christian GUILBERT, Maire délégué, rappelle le projet de résidence du Lac, rue du Presbytère à Pléven. Il présente les devis reçus pour la maîtrise d'œuvre relative à ce projet.

Après étude des devis reçus, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE la proposition d'honoraires du cabinet d'architectes MIRO et du bureau d'études Vrd ECR ENVIRONNEMENT pour un montant de 7 955,00 € H.T. (9 546,00 € TTC)**
- Et AUTORISE Monsieur le Maire, Messieurs les Maires délégués ou Mickaël SEGUIN, Adjoint au Maire, à signer tous les documents relatifs à cette mission.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)